

APPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES
Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan

La Machine à l'Ouvrier.

ABONNEMENTS

Un an, 5 fr. — Six mois, 2 fr. 50
Les frais en sus pour recouvrement par la Poste

L'abonnement est payable d'avance, au bureau du Journal, il ne peut être pris pour moins de 6 mois et se continue jusqu'à avis contraire.

REDACTION ADMINISTRATION

DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

Les manuscrits, insérés ou non, sont détruits

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de postes

ANNONCES au-dessous de 5 lignes... 1.00
la ligne... 0.20
RECLAMES à la 3^e page... la ligne 0.40
Chron. locale fait div... 0.75

Les annonces commerciales se traitent de gré à gré
Les insertions sont reçues au bureau du Journal

LES GRÈVES

La grève des tisseurs du Nord, bien que se passant dans une région éloignée, ne peut laisser indifférents les ouvriers de la Côte-d'Or; le principe supérieur de la solidarité ouvrière obligera ceux-ci à venir en aide à leurs camarades en grève, si un accord n'intervient pas promptement entre patrons et ouvriers. Nous les connaissons assez pour savoir qu'ils ne failliront pas à ce devoir.

Mais les grèves ne doivent pas intéresser seulement la classe ouvrière; par la répercussion qu'elles apportent dans les relations économiques intérieures et extérieures des pays, elles méritent de fixer l'attention de tous, et d'être étudiées d'un peu plus près qu'elles ne l'ont été jusqu' alors par une bonne partie de la population.

En effet, pour un grand nombre de nos concitoyens, qui ne se font en cela que l'écho fidèle des journaux du patronat, les ouvriers en grève sont, ou des fainéants qui voudraient gagner de bonnes journées sans rien faire, ou de braves ouvriers, excités par des meneurs qui vivent à leurs dépens. Selon cette belle conception, la seule solution qu'il y aurait à adopter, serait de coffrer les meneurs, au besoin de fusiller les plus turbulents et de faire rentrer les autres, de gré ou de force, dans les usines ou dans les ateliers.

Ce serait évidemment très simple et très expéditif; malheureusement, nous vivons dans des temps abominables où sous prétexte de philanthropie et de conservation sociale, le Parlement ne permet plus aux patrons d'être les maîtres absolus chez eux et entend réglementer les heures et conditions du travail.

Il n'est plus permis aux patrons tisseurs de faire travailler leurs ouvriers 16 heures par jour, dans des caves sans air et sans lumière, ni d'employer à rattacher des fils, des enfants de six ans qui faisaient leur fortune, mais dont ils faisaient des avortons.

Les ouvriers acceptent bien la réglementation, mais les patrons ne l'acceptent pas; les ouvriers veulent bien travailler, mais ils voudraient pouvoir vivre en travaillant et les patrons prétendent qu'ils sont trop exigeants!

D'où conflit, d'où cessation de travail, c'est-à-dire, grève. C'est le droit de l'ouvrier, droit que la loi reconnaît, mais que le patron ne reconnaît pas et que les pouvoirs publics ne respectent guère; mais quel droit terrible, et combien désastreux pour l'ouvrier lorsqu'il se voit obligé d'y recourir.

Il a le droit de ne pas travailler; a-t-il le pouvoir de ne pas avoir faim pendant qu'il ne travaille pas? y a-t-il quelqu'un qui nourrirait sa famille pendant la grève? personne.

Le droit de grève, c'est le droit au suicide, c'est le droit de mourir de faim, ce n'est pas un droit, c'est l'ironie d'un droit.

Lorsque, dans une branche quelconque de l'industrie, la fabrication des produits de la consommation se ralentit; les produits ne sont pas reproduits; les produits ne sont pas consommés; le nombre de

leur ouvriers, diminuent surtout les salaires. Qu'arrive-t-il à peu près infailliblement? Les ouvriers, mécontents, exaspérés, réduits souvent à des salaires de famine, se mettent en grève.

Du coup, la production s'arrête, les fabricants n'ont plus de salaires à payer d'une part et d'autre part écoulent à des prix plus élevés le stock de marchandises en magasin.

Quand la résistance des ouvriers est à son terme, quand ils sont à bout de ressources, ayant épuisé tout leur crédit et toutes les souscriptions; quand ils ont suffisamment jeûné, et qu'en même temps les stocks de marchandises sont épuisés, vendus à de bons prix bien rémunérateurs, un arrangement quelconque intervient alors entre patrons et ouvriers, et la machine se remet en marche jusqu'à la nouvelle grève.

Quand donc la classe ouvrière, mieux organisée, plus consciente de ses véritables droits, saura faire triompher ses revendications autrement que par la grève, cette arme rouillée si ridiculement insuffisante?

BOUIHEY-ALEX.

L'abondance des matières nous oblige à différer la publication de plusieurs articles.

AVIS IMPORTANT concernant les Bouilleurs de cru

A la suite de la séance d'hier et des impressions échangées entre un grand nombre de députés, il est à présumer que le Ministre des finances sera obligé de capituler sur certains points de ses décrets du 19 août dernier, qui ont pour conséquence de faire perdre le bénéfice de l'amendement Morlot aux viticulteurs qui emploient du sucre en première ou en deuxième cuvée.

Dans l'intérêt même des petits vigneron, nous croyons devoir les prévenir, en les informant qu'ils feront bien de ne pas jeter prématurément leurs marcs au tas... car il est à espérer qu'ils pourront quand même distiller au petit alambic.

Lundi prochain, plusieurs députés, notamment le citoyen Camuzet, interpellent le ministre des finances, et il serait utile que les vigneron, qui font leur vin actuellement, attendent le résultat de cette interpellation avant de sacrifier leurs marcs.

BAVARDAGE

Depuis trois semaines, les écoles laïques ont rouvert leurs portes; les statistiques accusent partout un accroissement dans le nombre des élèves. La plupart de ceux-ci sont des enfants d'hésitants qui, prévoyant la chute prochaine de l'école congréganiste, se rallient à la laïque. Ce résultat est loin d'être suffisant, et si nos repréailles ne devaient être que de vaines paroles, elles seraient bientôt sans effet, et promptement la congrégation reprendrait son faste d'hier.

Bien des fois, nous avons médité de confier tous les enfants du pays à des maîtres tous fonctionnaires de la République, à l'exclusion de tous les éducateurs privés. Verrons-nous un jour s'accomplir ce beau rêve, si toutefois il est réalisable et qu'il ne soit pas lui-même un grand danger? Mais présentement, lors même que le ministère et sa majorité seraient disposés à voter le monopole de l'enseignement, je ne prévois pas que ce soit avant 7 ou 8 ans qu'il soit applicable. Il est parfaitement avéré que le personnel fait complètement défaut; sans doute, des jeunes gens, pourvus du brevet élémentaire se posent bien comme candidats; mais un tel personnel est aujourd'hui bien au-dessous de la mission qu'il est ap-

pelé à remplir et par l'instruction, et par la largeur d'idées, et par le manque complet de notions pédagogiques. L'instituteur véritable est celui qui sort de l'école normale, possesseur de son brevet supérieur. Il faudrait donc ouvrir toutes grandes les portes des écoles normales, ce qui suppose que le Ministre de l'Instruction publique augmenterait considérablement les crédits affectés à ces établissements. Cela fut-il fait qu'il faudrait encore 4 années et bientôt 5 avant que ces jeunes gens puissent entrer en fonctions (3 années d'école et 2 de service militaire). De sorte qu'en ouvrant, en 1904, les portes des Ecoles normales, ce n'est qu'en 1907 que les jeunes filles et 1909 que les jeunes gens pourraient enseigner.

Qui ne sait pas avec quelles difficultés se fait le recrutement des écoles normales dirait de suite en melisant: « Que le Ministère vote des crédits suffisants aux écoles normales, afin de pouvoir disposer le plus tôt possible d'un personnel suffisant. Mais il ne suffit pas d'ouvrir des portes pour que la foule se précipite. Elle aime bien savoir où elle va. Or, les parents et les jeunes gens ne le savent que trop où ils vont. Ils savent que la profession d'instituteur, malgré le leur des vacances est une des plus pénibles et des plus asservissantes par ses œuvres multiples. Si l'on joint à cela un salaire bien insuffisant, l'on conçoit fort bien que cette carrière ne soit pas courue. Il est à peu près certain que lors de l'application de la loi de deux ans, le nombre des candidats aux écoles normales va devenir dérisoire. Allez donc avec cela créer le monopole de l'enseignement!

L'enseignement laïque en France, monopolisé ou non, exige un personnel nombreux, instruit et habile au point de vue professionnel. Un ministère de défense républicaine, quel qu'il soit, ne l'obtiendra qu'en rendant lucrative la profession d'instituteur et en fournissant aux écoles normales des crédits suffisants. Le moment est opportun; allons vite à la besogne et ne lésions pas. Il faut de l'argent, trouvons-en.

C. VÉRITÉ.

L'Enseignement obligatoire

La Ligue française de l'Enseignement qui rend, on le sait, chaque jour, des services inappréciables à la cause laïque à travers toute la France, a voulu savoir jusqu'à quel point les lois scolaires étaient appliquées et elle a ouvert une enquête sur la fréquentation des écoles primaires et sur les moyens d'obtenir l'observation intégrale des lois.

Les résultats de cette enquête, il est facile de les deviner. Les législateurs qui ont voté la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire étaient animés des meilleures intentions et réalisaient un vœu que le Tiers Etat avait formulé dès 1789, que la Convention avait développé en paroles magnifiques et que Victor Hugo, à son tour, avait exprimé en 1850, dans le discours mémorable qu'il prononça, en vain, contre la Loi Falloux.

Faire pénétrer dans toutes les intelligences une parcelle de ces notions scientifiques et littéraires qui transforment l'esclave en homme libre, rendre chacun capable de s'associer vraiment à la vie intellectuelle et à l'existence politique de son pays, faire du futur électeur un citoyen véritable, capable de discuter son vote et de résister aux entraînements, aveugles ou aux spéculations basses; c'était simplement accomplir un devoir et réaliser un engagement pris par le pays du jour où il avait proclamé la République.

Nul moyen d'émancipation supérieur à celui-là; aucune barrière plus forte contre toute menace de réaction. Malheureusement, la loi qui établissait l'obligation de la scolarité, si elle exige de la France républicaine un vigoureux effort et entraînait la construction de bâtiments innombrables et le développement extraordinaire de l'enseignement laïque, si elle multipliait dans les communes l'instituteur, champion de la démocratie, ne se préoccupait pas des moyens de rendre effective cette scolarité qu'elle imposait.

Très bien de menacer les pères de famille de voir leurs noms affichés sur un tableau d'infamie s'ils avaient négligé d'envoyer leur enfant à l'école! Mais on oublia que la négligence ou la mauvaise volonté n'étaient pas les seuls obstacles à briser. Les législateurs, honnêtes bourgeois, qui envoyaient leurs propres enfants dans un pensionnat distingué, sous la conduite d'une gouvernante, bien emmitouflés en hiver, pimpants en été, songeaient-ils qu'il y avait des milliers de parents qui avaient besoin de leurs enfants pour les aider à leurs travaux pénibles et lutter, auprès d'eux, contre la misère? Savaient-ils qu'il y en avait, innombrables, qui ne pourraient envoyer leurs fils à l'école, faute de pouvoir les habilier?

Et l'enquête a révélé ce petit fait bien simple, que l'on pouvait soupçonner, qu'avant d'instruire le peuple, il fallait songer à le nourrir.

Nous avons fait, écrit l'inspecteur de l'Académie de l'Aisne, une enquête aussi minutieuse que possible, et nous sommes arrivés à cette conclusion que, certes, l'indifférence des parents est un élément dont il faut tenir compte, mais que la misère en est malheureusement un autre et autrement essentiel. Sur les 3.000 enfants que nous n'avons jamais vu venir à nous — et qui n'y viendront point — il en est les trois quarts qui ne se mêlent pas à ceux de leur âge dans l'école parce qu'ils n'ont pas de chaussures, parce qu'ils n'ont point de chemise, parce qu'ils n'ont pour vêtements que des loques. Et ceux-là, nous les rencontrons au cours de nos tournées, le long des routes, dans les fossés, près des mares des villages, effrontés ou effarouchés, à demi nus et à demi sauvages, incapables de répondre à nos questions les plus bienveillantes ou les repoussant d'une obstination têtue, ignorant souvent même ce que c'est que la classe et ce que c'est que l'instituteur.

Le remède? Tous ceux qui considèrent comme intangible l'édifice social actuel, seraient bien embarrassés pour en trouver un. Il ne saurait être question d'exercer des rigueurs inutiles et odieuses contre des malheureux. Créer ou soutenir des caisses des écoles, des commissions scolaires, des patronages laïques, toutes choses, d'ailleurs, excellentes, c'est user de palliatifs forts insuffisants; faire parfois plus de bruit que de besogne, rassurer les consciences bourgeoises et laisser subsister un mal qui exigerait des remèdes plus radicaux, si radicaux que les radicaux eux-mêmes ne peuvent les apporter.

Le problème scolaire n'est qu'une des faces du problème social. Toutes les fois que l'on découvre un vice dans l'ordre social, on arrive, par la réflexion, à se convaincre que c'est cet ordre même qu'il faut transformer. On ne guérit pas des maladies organiques par l'application des drogues locales; c'est le corps tout entier qu'il faut soigner.

Ai-je besoin d'ajouter à présent que c'est l'évolution socialiste qui, seule, peut résoudre cette difficulté, comme tant d'autres? Il y a longtemps, je suppose, que les lecteurs ont deviné notre pensée.

L. R.

LOCALE

Un canard Bourguignon

Les Marseillais sont enfoncés; Barjean, fécondé par Carnot, vient de pondre et de couvrir dans le *Petit Bourguignon*, un œuf phénoménal d'où est né le joli canard suivant:

UN BRUIT

Un bruit que nous reproduisons sous toutes réserves, car nous n'avons pu en obtenir confirmation.

Le général André serait fort désireux d'entrer au parlement. Il aurait jeté ses vues sur la première circonscription de Dijon, pour y trouver un siège de député. Mais ce siège étant occupé par M. Bouhey-Alex, comment faire? Ce dernier démissionnerait, on lui donnerait, en compensation, un poste dans l'administration supérieure des tabacs et le ministère de la guerre prendrait sa place à la Chambre.

Ce bruit peut être mal fondé; répétons-le, mais il n'a rien d'invraisemblable. N'a-t-on

pas, tout dernièrement, nommé à une haute fonction coloniale M. Pierre Richard, député nationaliste, afin de permettre à M. De-foncle, ami personnel de M. Combes, de se présenter à Vincennes? Pour devenir budgétivore inamovible, M. Bouhey-Alex aurait du moins l'excuse, si c'en est une, d'être ministériel.

Qui vivra verra.

Oh! Barjean, que t'a donc fait Bouhey-Alex pour que tu le veuilles ainsi couvrir d'or, à l'instar de ton patron cossu. Hier, tu le gratifiais d'une brassée de chèques à toucher à la banque Rothschild, tu le traitais de « riche marchand de plants de vigne » et voici, aujourd'hui, que tu le veux nommer haut fonctionnaire dans les tabacs!

Est-ce que le tirage du *Petit Bourguignon* aurait tellement baissé qu'il serait besoin de faire chanter de pareils canards pour lui ramener les lecteurs récalcitrants?

La caserne d'artillerie.

Il n'est bruit, dans notre bonne ville de Dijon, que de l'apparition de nouvelles cartes postales illustrées, intitulées: *Les choseries de Dijon*.

L'une d'elles, entre autres, représente un immense artillerie contenant de toute sa hauteur une minuscule caserne, laquelle doit servir, paraît-il, à loger une partie de l'artillerie divisionnaire affectée à Dijon. « C'est ça la caserne d'artillerie, dit-il, dans un ahurissement cocasse, et en ayant l'air de se demander où l'on hébergera l'effectif qui doit y être affecté.

Le fait est que l'édification de cette caserne est un four complet, et déjà l'on s'aperçoit qu'elle est trop petite.

L'artillerie divisionnaire comporte six batteries; il était logique, ce semble, de construire des locaux pouvant contenir l'effectif de six batteries.

Or, le quartier édifié route de Langres ne pourra contenir que l'effectif de quatre batteries.

Les deux autres batteries seraient naturellement remisées ailleurs, en attendant le jour où l'on jugera nécessaire leur réunion à la portion principale, — c'est-à-dire au même quartier de la route de Langres.

Mais, pour arriver à cela, il faudra prévoir de nouvelles dépenses, qui ne seront pas minces, croyez-le bien, et j'ai peur qu'elles ne retombent encore une fois sur le dos des contribuables dijonnais.

Il était pourtant si simple, puisque la construction d'une caserne d'artillerie par la ville avait été décidée, de faire celle-ci assez vaste afin de pouvoir y loger largement toute l'artillerie divisionnaire, c'est-à-dire les six batteries entières, et non quatre seulement.

En opérant ainsi, on eût évité d'abord le désagrément qui résulte toujours de la séparation en deux parties d'une troupe de même arme, et ensuite de l'augmentation de dépenses pour la ville si, à un moment donné, l'on est obligé de les réunir toutes deux dans un seul et même endroit.

Mais, dans notre bonne ville de Dijon, on n'aime pas les choses simples, qui coulent de source: on préfère les petits paquets, comme l'on dit, et ainsi l'on arrive à dépenser le double de ce qui avait été convenu en premier lieu.

A mon avis, et je ne suis pas le seul à penser de la sorte, il était beaucoup plus naturel de laisser construire la caserne en question par l'Etat. Avec un peu de sens politique, nos conseillers d'affaires, au lieu de s'emballer sur cette question, pouvaient très bien arriver à cela. Ils n'avaient qu'à attendre tant soit peu, et puisque l'affaire venait du ministère de la guerre, c'était à celui-ci à prendre ses dispositions — en conséquence, c'est-à-dire à édifier lui-même les locaux nécessaires à l'installation nouvelle de l'artillerie de la 15^e division. Ch. A.

Blaque à tabac!

Il s'agit dit que nos fantaisies empêchent de dormir la rédaction du journal le *Petit Bourguignon*.

Nous avons parlé, l'autre jour, de la décoration probable de l'aimable adjoint Mérot. Il paraît qu'on n'attend plus que la nomination officielle pour mettre le pancarte.

Hôtel More et d'Italie

A son tour, le journal *Le Progrès* vient